

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

SECTION REGIONALE SNPAM CGT

BASSE ET HAUTE NORMANDIE

Cette Assemblée s'est tenue à la DRAM/DDAM 14 à Hérouville St Clair le 23 octobre 2009.

Étaient présents les camarades :

Cyrille GACHIGNAT
Alain LABBE
Philippe LECORDIER
Dominique LOHIER
Françoise LOHIER
Damien MAZZONI
Camille PUJOL
Sébastien VERDEAU
Rémi LEMAITRE

Présentation des débats et décision du dernier Bureau National du SNPAM-CGT (par Alin LABBE) :

- validation de pension pour les agents exerçant des missions de terrains (autres qu'ULAM et vedetes) : ce dossier est toujours en cours de discussion avec le ministère. Il y aurait accord du MEDDT mais blocage des Finances (Worth).
- Site intranet/internet : le site intranet a été modifié. Il est sérieusement envisagé de n'avoir plus qu'un seul site (intranet).
- Certaines sections départementales ne sont pas très actives. Le BN a décidé d'organiser des réunions d'informations dans les régions Nord, Bretagne et PACA.
- Il a été suggéré à André GODEC d'informer plus régulièrement les adhérents. Une possibilité d'information des adhérents par mail est évoquée (lettre mensuelle) rédigés par le secrétaire général André GODEC ou par un des secrétaires adjoints.
- La structuration de notre syndicat au niveau national et local est indispensable.

Présentation de la CAP des IAM du 15/10/09 (par Cyrille GACHIGNAT) :

Le compte rendu de la CAP est fourni en annexe.

La situation des centres de sécurité des navires de Boulogne et Rouen a été évoquée.

La fusion des corps va probablement entraîner l'intégration des IAM administratif dans le corps des attachés et des IAM techniques dans le corps des ITPE. Ce dernier est en train de fusionner avec d'autres corps d'ingénieurs de notre ministère. Nous regrettons que l'intégration des IAM techniques dans le corps des ITPE soit repoussée à moyen terme et non pas réalisée dès maintenant en même temps que la fusion des corps d'ingénieurs du ministère.

Rôle du trésorier en section départementale (SD) :

Il est chargé de récupérer les cotisations des adhérents de la section et les transmettre à Bernadette STREIFF en privilégiant le prélèvement automatisé des cotisations.

Les frais de déplacement et repas doivent être adressés à Philippe SARTOU.

Le trésorier de la section régional n'a pas de fonction opérationnelle.

Moyens syndicaux :

La création rapide de la SD 76 est indispensable.

Il a été évoqué l'utilisation des véhicules de service pour les déplacements syndicaux. Cette question n'est pas définitivement réglée.

Il est prévu d'intensifier les travaux en commun avec les syndicats de l'équipement et de l'agriculture ainsi que ceux des Phares et Balises.

Lors des dernières réunions paritaires (CTPR liés à la réforme notamment), il est apparu à certains de nos représentants que la mise à disposition d'un ordinateur portable était indispensable. Après discussion, la décision est prise à l'unanimité des participants de solliciter l'administration pour la mise à disposition d'un ordinateur portable pour la section régionale. Il serait stocké au Havre et mis à disposition de tout adhérents de la section régionale qui en aurait besoin.

Fonctionnement harmonieux des CAP/CHSR/CTPR/CTPC

Il est décidé que la section régionale s'assurera que les sections départementales informent les agents sur le rôle des CAP/CHSR/CTPR/CTPC, sur les dates de tenue de ces comités paritaires et qu'elles assurent la transmission des informations entre les adhérents et les représentants syndicaux.

Présentation de la réforme (par Rémi LEMAITRE) :

Subie, non voulue par les agents, elle montre un manque réel de travail de fond suivant le triptyque : missions / moyens / effectifs. Le BN en avait déjà montré les incohérences et les dangers. Les agents « de base » vont subir les conséquences directes de cette réforme, les effectifs diminuant chaque année alors que les missions ne cessent d'augmenter.

Il est relevé une très grande variété de formats des DDTM et DML des différents départements, et un manque de cohérence au niveau DIRMER au niveau national. L'information des agents par leur hiérarchie n'a pas été suffisante de manière générale, à l'exception de la DML 59 (travail de concertation entre hiérarchie et agents qui a abouti à un organigramme cohérent).

Il est relevé également que le dispositif de contrôle et de surveillance sera scindé en deux entités : Patrouilleurs et Phares et Balises en Régional d'un côté, ULAM en départemental de l'autre côté.

Le 27 ou 28 novembre notre budget sera débattu à l'assemblée nationale ; une prise de contact avec les députés locaux avant cette date serait judicieuse.

Vote du nouveau bureau :

Lors de son assemblée générale du 11 mai 2009, la section régionale avait nommé au sein du bureau quatre correspondants locaux. Compte tenu de la création déjà réalisée ou en cours de réalisation des sections départementales, il est soumis au vote le fait de supprimer ces fonctions de correspondants locaux.

Contre : 0 voix / abstentions : 0 voix / pour : 29.

Il est proposé d'intégrer au sein du bureau un délégué représentant la section nationale SNPAM-CGT des officiers de port.

Contre : 0 voix / abstentions : 2 voix / pour : 27.

Il est proposé le nouveau bureau de la section régionale suivant :

secrétaire régional : Cyrille GACHIGNAT

secrétaire régional adjoint : Camille PUJOL

secrétaire régional adjoint : Alain LABBE

trésorière : Aude CHARBONNEL, déléguée pour l'enseignement maritime

délégué pour les officiers de port : non désigné.

Contre : 0 voix / abstentions : 0 voix / pour : 29.

Fin de l'assemblée générale.